MISSION PERMANENTE DU GABON
AUPRÈS DE L'ONU À GENÈVE, À VIENNE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
AYANT LEUR SIÈGE EN SUISSE

17

Déclaration du Gabon

(**EPU du Cap-Vert**, *Genève, le 23 avril 2013)*

Monsieur le Président,

Conduite par M. le Ministre de la Justice

Le Gabon accueille chaleureusement la délégation du Cap-Vert et la remercie pour la présentation du rapport national de mise en œuvre des recommandations du premier cycle de l'EPU.

Le Gabon salue la disponibilité du Cap-Vert à coopérer avec les procédures et mécanismes internationaux de promotion et de protection des Droits de l'homme.

Ma délégation se félicite de ce que le Cap-Vert a ratifié ou adhéré à de nombreux instruments universels relatifs aux droits de l'homme et l'encourage à poursuivre ses efforts en vue d'éliminer les stéréotypes sexistes par la mise en place des programmes de sensibilisation de la société sur la question de l'égalité des sexes pour parvenir ainsi à l'égalité et l'équité de genre.

Le Gabon relève, pour le saluer, les progrès remarquables accomplis par ce pays dans le domaine de l'éducation parvenant à un taux d'alphabétisation de 82,8% en 2010 alors que le pays comptait 70% d'analphabètes au moment de l'indépendance.

De même, le Gabon encourage le Cap-Vert à continuer à prendre des mesures en faveur de la gratuité de l'éducation à l'effet de permettre l'accès à l'enseignement préscolaire aux enfants issus des familles défavorisées.

En ce qui concerne les institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'homme, le Gabon recommande au Cap-Vert de renforcer les capacités de la Commission nationale des droits de l'homme et de la citoyenneté et s'assurer de sa conformité avec les principes de Paris.

Je vous remercie.

Tél.+41(0) 22 731 68 69 | 23 Avenue de France | E-mail :mission.gabon@ties.itu.int
Fax+41(0) 22 731 68 47 | Case Poste 12-CH 1202 Genève